

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de :

- **permis d'urbanisme**
 - ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
 - ~~— permis d'urbanisation~~
 - ~~— modification du permis d'urbanisation~~
 - ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est M. et Mme **MAAS - DETISTE**
demeurant **Rue Franco Rasetti, 20 à 4300 WAREMME**

Le terrain concerné est situé à Waremmme, Rue de Huy, 250 et cadastré B n° 442L

Le projet consiste en la **création d'un centre de médecine esthétique et anti-âge dans une habitation existante.**

Implantation de 15 emplacements de stationnement et la pose d'une enseigne
et présente les caractéristiques suivantes : Dérogation au plan de secteur (le bien est situé en zone agricole).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 / R.IV.40 / D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : **Ville de Waremmme – Service de l'Urbanisme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME,**

- **les jours ouvrables de 9h à 12h et les mercredis de 14h à 16h** ainsi que le **samedi 14/10/2023** (sur rendez-vous ; celui-ci doit être pris 24 heures à l'avance auprès de Mr Alain HOSTE au 019/67.99.28 ou par mail alain.hoste@waremmme.be).

L'enquête publique est ouverte le **05/10/2023** et clôturée le **19/10/2023**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

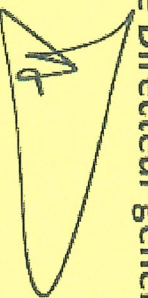
- **par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Ville de Waremmme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.**
- **par courriel électronique, à l'adresse suivante : alain.hoste@waremmme.be**
- **par remise auprès du Service de l'Urbanisme de la Ville de Waremmme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du Service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête publique.

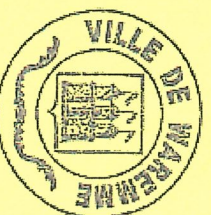
La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **19/10/2023** à **15 h** au Service de l'Urbanisme de la Ville de Waremmme.

Par le Collège,

Le Directeur général ff,



Vivian PIRON



Le Bourgmestre,



Jacques CHABOT